

Embargo : 29.8.1970

17 h.00

D i s c o u r s

de Monsieur Pierre Graber, Conseiller fédéral,
 Chef du Département politique fédéral,
 au Congrès des Suisses de l'étranger
 (29 août 1970, à Zofingue)

*M. L. P. S. - R. CN M. L. L. u. - R. C. u. - R. E. t. u. b
 M. L. Landmann M. L. L. M. M. M.,
 M. L. L. M. M. M.*

Je n'ai sans doute pas besoin de vous dire le plaisir que j'éprouve, quelques mois après mon entrée au gouvernement, à nouer avec la "Cinquième Suisse" des contacts auxquels j'attache le plus grand prix ^{- je n'oublie pas /} et à vous apporter ^{ici} le salut et les vœux du Conseil fédéral. Ce message, je ne voudrais pas l'adresser à des "Suisses de l'étranger", expression que je ne parviens ^{ni à autre} que difficilement à adopter, mais tout simplement aux Suisses que vous êtes, grâce aux sentiments qui vous font souhaiter le demeurer pour toujours. J'ai clairement conscience, ^{- j'ai en certains} je vous l'assure, de la valeur que revêt une fidélité qui, résistant aux tentations de l'éloignement, de la carrière et de la vie, vous honore et nous touche.

Je sais ce que nous vous devons. Je sais que pour vous, il n'est pas toujours aussi facile qu'on l'imagine commodément ici, de maintenir dans votre entourage une image complètement favorable et séduisante de notre pays. Je

- 2 -

Bien - en particulier -

sais (que tout au long de ce printemps vous avez dû vous acharner à défendre l'image, qui paraissait ternie, d'une Suisse ouverte, accueillante, humanitaire, ^{une Suisse} que des informations souvent simplistes décrivaient comme livrée brusquement aux démons de la xénophobie et de je ne sais quel racisme inattendu.

Certes, il y avait, il y a encore un certain mécontentement helvétique provoqué par le problème, non encore ^{complètement} résolu, de la main d'oeuvre étrangère. Il n'empêche que le jeu de la démocratie directe - ^{à jeu} dont il faut dire qu'il rend l'éminent service d'amener au niveau de la ^{prise de} conscience et de la communication des sentiments et des violences verbales qu'il serait dangereux de vouloir réduire au silence - ^{à empêcher} que ce jeu nous a valu de voir se créer un grave malentendu. La votation du 7 juin a été l'occasion, pour un grand nombre, de manifester des déceptions et ^{bien} d'autres sentiments encore qui n'avaient le plus souvent que de lointains rapports avec son objet. L'alerte a été vive / et oblige à la réflexion. Manifestement, le pays n'y est pas resté insensible; les autorités non plus, ^{comme le bien}

En fait, il y a que nous avons vécu une période d'expansion et de prospérité dont nous avons, certes, tout lieu de nous féliciter. Dans un monde où la technologie a fait des

progrès qui dépassent l'imagination, et qui multiplient les possibilités de production, notre pays, à l'égal des autres Etats industrialisés, s'est préoccupé d'abord et tout naturellement de maintenir et d'élargir sa place, de suivre et souvent de précéder l'extraordinaire mouvement qui, en quelques décennies, a transformé les existences. Il faut bien constater aujourd'hui, non pas comme un dommage irréparable mais comme une carence à laquelle il faut s'empresse de remédier, que nous avons trop songé à l'économie et pas assez à l'homme.

Il est bien clair que la prospérité des entreprises conditionne le sort économique du pays entier. Il ne fait pas de doute que notre devoir est de créer ou de maintenir les conditions de cette prospérité, à laquelle on doit l'accroissement du revenu collectif dont dépend l'augmentation des revenus individuels. Mais il faut prendre garde qu'un problème de ^{la} meilleure intégration morale et sociale des entreprises à la cité est ^{apparu} ~~né~~, qui se situe au moins au même niveau que celui de la finalité un peu trop exclusive du profit. Il paraît bien que dans le monde des affaires, on s'est trop occupé des affaires et pas assez du monde/dans lequel on les réalisait.

Je crois que notamment deux problèmes mal résolus sont à l'origine du mécontentement d'une grande partie de l'importante minorité du 7 juin : celui de l'habitat et celui de l'environnement. Sur ces deux plans, on s'irrite d'une espèce de rupture d'équilibre dont la préoccupation prioritaire du profit est rendue responsable. On s'en prend aussi à une conjoncture dont les diverses régions n'ont pas recueilli les mêmes avantages, ni les diverses catégories sociales les mêmes bénéfices.

Lorsqu'on dit qu'il faut mettre l'homme au centre de l'économie, les beaux esprits ne doivent plus sourire. C'est bel et bien un nouvel humanisme qu'il s'agit de découvrir et d'animer.

Personne ne songe à refuser quoi que ce soit des promesses et des possibilités du présent et de l'avenir. Nulle question de chercher refuge dans le passé. Nulle envie de délectation morose. On n'avance pas, au vingtième siècle, l'oeil fixé au rétroviseur qui donne sur un folklore de complaisance. Rien ne justifierait, pour les Suisses, la crainte de s'engager résolument dans la voie qui conduit à la prospérité et débouche sur le monde. Il faut, en revanche, ne négliger jamais un souci fondamental : celui

d'être attentifs, comme nous l'a appris le passé, au respect que l'on doit à tous les hommes et à chaque individu, dont aucun ne doit être oublié ni meurtri par l'élan qui porte l'ensemble vers l'avenir.

En fait, nous avons vécu en juin un phénomène qui relève du drame des problèmes déplacés.

- 6 -

Ces considérations nous amènent tout naturellement à nous interroger sur les autres éléments, plus permanents, qui composent l'image de la Suisse à l'étranger.

Même si la Suisse, d'une manière générale, jouit d'une bonne réputation, vous savez bien qu'elle n'échappe pas à diverses critiques. Certaines sont suffisamment importantes pour qu'on s'y arrête.

Beaucoup s'en prennent à notre neutralité. Immédiatement après la deuxième guerre mondiale, *en particulier,* on a ~~encore~~ souvent reproché à la Suisse le caractère "immoral" de sa neutralité, qui lui aurait permis de mener tranquillement ses affaires sans participer à la lutte contre le national-socialisme. Aujourd'hui, la critique la plus fréquemment adressée à notre neutralité permanente est qu'elle empêcherait la Suisse d'apporter sa contribution à une authentique collaboration internationale; en se tenant ainsi à l'écart, notre pays courrait le risque de devenir en peu de temps une figure "de musée".

Que répondre à cela? Devons-nous ^{pouvons-nous/}renoncer à notre neutralité traditionnelle? Une telle éventualité ne saurait être sérieusement envisagée, car on ne voit, dans les circonstances actuelles, pour un petit pays comme la Suisse situé au milieu d'une Europe politiquement divisée, aucune poli-
tique de rechange. Mais cette neutralité ne

- 7 -

saurait en aucun cas être interprétée comme une solution de facilité. D'abord, la ^{défense de la} neutralité armée implique en réalité d'importants sacrifices, et cela non seulement sur le plan financier.

Il est bien clair, ensuite, que notre politique de neutralité ne doit pas servir de prétexte à éluder des décisions politiques délicates, même s'il a pu arriver qu'elle ait été invoquée pour motiver une abstention de la Suisse dans des cas où elle ^{nom pays} n'aurait ~~pas dû nous empêcher de nous~~ ^{par} associer de manière plus active à des projets de collaboration internationale. Quoiqu'il en soit, nous avons renforcé ces dernières années notre participation active à l'ABELE, ^{et} au Conseil de l'Europe, ^{et} à de nombreuses organisations spécialisées des Nations Unies. Cette attitude a montré clairement que notre pays, sans renoncer à sa politique traditionnelle de neutralité, ^{et veut} peut apporter une contribution de valeur à la solidarité internationale. Je suis d'ailleurs convaincu que nous n'avons pas encore épuisé toutes les possibilités qui s'offrent à ^{nous} notre pays à cet égard. ||

Parmi les autres critiques dont nous sommes l'objet, notre non-appartenance à l'ONU suscite des réactions diverses. Sans aller, comme d'aucuns, jusqu'à y voir une manière de se soustraire commodément aux responsabilités qui incombent aux membres de la communauté internationale, beaucoup

- 8 -

s'étonnent que la Suisse n'ait pas encore fait le pas qui la sépare d'une entière adhésion. Sur un autre plan, les étrangers ne comprennent pas *guère* l'absence du suffrage féminin ni le maintien des articles confessionnels, deux facteurs qui gênent l'adhésion de la Suisse à la Convention des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Or, *no censure souvent, on ignore, on lie* cette situation peu satisfaisante ne peut être modifiée chez nous qu'avec l'accord du peuple et des cantons, ce qui n'est généralement pas le cas dans les autres pays où de telles décisions sont du ressort du gouvernement ou du parlement. En ce qui concerne l'introduction du suffrage féminin, la procédure de revision est relativement avancée et le Conseil fédéral espère pouvoir fixer la votation populaire au mois de février de l'an prochain; *les femmes pourraient ainsi, c.à.d. si le cong. masculin le veut bien,* le cas échéant, *participer* aux élections au Conseil national en octobre 1971. La revision des articles confessionnels, en revanche, nécessitera une procédure plus longue. Le Conseil fédéral, *pour sa part,* souhaite ardemment qu'une solution positive puisse être trouvée dans un avenir pas trop éloigné. || Ces dernières années, notre pays a également été en butte à des critiques concernant le secret bancaire et certaines dispositions juridiques qui feraient de la Suisse ce qu'il est convenu d'appeler un "paradis fiscal". Il s'agit souvent de reproches exagérés | qu'une certaine presse se

plaît à mettre en évidence; du côté officiel, les jugements sont en revanche beaucoup plus nuancés. Ceci est vrai par exemple pour les Etats-Unis d'où des critiques particulièrement acerbes nous étaient parvenues. Ainsi que le prouve l'accord récemment intervenu sur un projet de traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la Suisse et les Etats-Unis, ces critiques n'étaient que très partiellement justifiées. Il est maintenant établi qu'une coopération dans ce domaine est possible/malgré les différences manifestes des systèmes juridiques et, jusqu'à un certain point, des systèmes de protection de la personnalité dans les deux Etats.

Tous ces griefs, ^{rien sûr} l'énumération n'en est pas exhaustive, nous les connaissons. Il importe maintenant de savoir comment nous devons réagir si nous voulons que les aspects positifs marquent l'image de la Suisse d'une plus profonde empreinte que les aspects négatifs/et que cette image soit le reflet objectif de la réalité suisse.

Il me semble que la solution de ce problème implique l'accentuation de la présence suisse dans le monde et l'adoption ^{ou} d'une politique efficace d'information, seule à même de rectifier certains stéréotypes nationaux basés sur une connaissance inexacte de la réalité.

- 10 -

Quelles sont dès lors les différentes formes que peut revêtir cette "présence" plus accentuée de notre pays au-delà de ses frontières?

Je pense en premier lieu à l'intensification de notre collaboration aux travaux des organisations internationales. Le rapport sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, que le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales l'an dernier en réponse au postulat Bretscher, ^{à rapport} a bien fait ressortir l'intensité de nos rapports avec l'ONU en montrant jusqu'à quel point notre pays est parvenu, sans être membre de plein droit, à apporter une contribution importante et ^{- ? faut le dire -} appréciée. J'espère que ce rapport aura dissipé le mythe encore trop répandu de l'isolement de la Suisse face aux Nations Unies. En prenant une part active aux travaux des nombreuses institutions spécialisées et des organes non politiques de l'ONU, — en favorisant le rôle de Genève comme siège d'organisations et de conférences, la Suisse s'est engagée très loin dans la voie de la collaboration avec l'organisation mondiale. Il n'y avait d'ailleurs pas d'autre voie concevable, car c'est au sein des Nations Unies et de toutes les institutions qui leur sont rattachées que l'on recherche une solution aux problèmes mondiaux de notre époque, problèmes non seulement politiques, mais aussi, comme on l'oublie trop souvent, économiques et sociaux; problèmes

dont dépend dans une large mesure également notre propre avenir. Reste à savoir si nos relations avec l'ONU, dans leur forme actuelle, suffiront toujours à pleinement sauvegarder nos intérêts. En fin de compte, nombre de décisions importantes sont prises par l'assemblée générale elle-même, c'est-à-dire sans que notre pays ait la possibilité de faire valoir son point de vue. Notre absence nous évite certes d'avoir à prendre position sur certaines questions, mais elle peut aussi nous empêcher de jouer le rôle que nombre d'Etats attendent de nous : favoriser, par une analyse objective et désintéressée des thèses en présence, l'avènement d'un climat de compréhension mutuelle et les accords qui peuvent en résulter, mettre nos bonsoffices à la disposition des parties à un différend.

Dans ce sens, il faut comprendre que certains milieux, ^{je songe notamment} tels que la Société suisse de politique étrangère, aient regretté que le Conseil fédéral n'ait pas tiré la conclusion selon eux logique de son rapport en se déclarant partisan d'une adhésion. Des voix dans ce sens se sont fait entendre également aux Chambres fédérales.

Si le Conseil fédéral n'a pas recommandé, dans son rapport, une adhésion aux Nations Unies, cela tient aux deux raisons principales suivantes: En premier lieu, la Suisse ne saurait adhérer aux Nations Unies en faisant le sacrifice de sa neutralité intégrale et permanente, à laquelle nous

- 12 -

avons les meilleures raisons de rester attachés et dans laquelle nous voyons précisément un moyen unique de collaborer avec tous les Etats de la communauté mondiale. Le fait que l'Autriche, dont la neutralité s'inspire de celle de la Suisse, a été admise à l'ONU, avec l'accord des grandes puissances, semble bien indiquer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la neutralité et l'adhésion, encore que la situation juridique, il faut ^{en conclure} le dire, ne soit pas absolument claire; c'est pourquoi le Conseil fédéral a estimé devoir se montrer prudent dans ses conclusions. D'autre part, le Conseil fédéral est de l'avis qu'une décision d'adhésion aurait une portée si considérable qu'elle devrait être, conformément à l'esprit de la démocratie directe, soumise au vote du peuple et des cantons. Sur ce point, nous savons tous - et cela n'implique aucun reproche - que de nombreux Suisses ne sont pas favorables à l'idée d'une adhésion. Il s'agit donc, pour le moment, de continuer à collaborer avec l'ONU et à soutenir toutes celles de ses actions qui méritent notre appui. Il s'agit aussi de faire un effort pour mieux informer, en toute objectivité, l'opinion publique suisse sur les activités des Nations Unies et la part que nous y prenons. Le Conseil fédéral suit en tous cas attentivement cette question.

- 13 -

Quoi qu'il en soit, il est certain que la Suisse ne saurait vivre en dehors de son temps et qu'elle doit s'ouvrir largement sur le monde qui l'entoure. Tout nous commande de ne pas simplement suivre le courant qui nous entraîne vers une interpénétration toujours croissante des intérêts des Etats, mais de participer à cette évolution et de la marquer si possible de notre empreinte. Sans fausse modestie, nous avons quelque chose à apporter.

Sur le plan de l'aide humanitaire, un champ d'action nouveau pourrait être exploré, ^{à faire allusion à} grâce à la mise sur pied d'une centrale suisse de secours pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger. A la suite de l'adoption de la motion Furgler par le Conseil national, la question a été examinée très en détail par le département politique; et un projet sera soumis aux Chambres fédérales dans un proche avenir. La création d'une réserve diversifiée de volontaires suisses qualifiés, mobilisables le moment venu, pourrait permettre l'engagement par la Confédération, en cas de désastre à l'étranger, d'équipes efficaces pour des opérations de solidarité internationale. Elle permettrait aussi de renforcer les actions de secours de la Croix-Rouge suisse et des autres organisations caritatives suisses, en leur fournissant le personnel dont elles ont besoin. Le CICR, surtout, devrait voir sa tâche

Com. Int. Croix Rouge

- 14 -

facilitée par la création de ce contingent, auquel nous souhaitons du reste pouvoir associer les Suisses de l'étranger.

Je passe maintenant à un autre aspect de la présence suisse: l'aide aux pays en voie de développement. Elle peut revêtir différentes formes: coopération technique sur le plan bilatéral et multilatéral, octroi de bourses, de crédits à plus ou moins long terme, aide alimentaire et humanitaire. Ces différentes tâches sont assumées chez nous aussi bien par la Confédération que par des organisations privées, ou par l'économie. Malgré un net fléchissement de ses apports en 1969, notre secteur privé figure encore parmi les principaux bailleurs de fonds du Tiers-Monde. Quant à l'aide publique globale de la Confédération, elle a passé en ~~1969~~ ^{en 1968} de 104 à 126 millions de francs, ^{en 1969} ce qui n'a toutefois pas pu empêcher un net recul de l'ensemble des prestations de la Suisse en faveur de ces pays. Notre position au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE n'en sort évidemment pas renforcée, d'autant plus que ce comité a toujours reproché à la Suisse le faible pourcentage de son aide publique, par rapport au produit national brut. Ici, nous occupons le dernier rang parmi les nations industrialisées. Si notre pays entend rester fidèle au grand principe de "neutralité et solidarité", il n'y a pas de doute

- 15 -

qu'il devra accroître considérablement son soutien aux populations deshéritées du globe.

La "présence" de notre pays à l'étranger, vous le savez bien, ne revêt pas que des aspects politiques et humanitaires. On fait le plus souvent des compliments à notre pays pour les efforts intelligents que déploient, pour assurer cette "présence", l'Office national suisse du tourisme et l'Office suisse d'expansion commerciale. Les résultats obtenus parlent d'eux-mêmes. Les chiffres de nos exportations, - et la surchauffe - le nombre des touristes qui visitent notre pays - sans parler de l'encombrement de nos routes - disent éloquemment ^{le sérieux} l'efficacité, ~~le sérieux~~ du travail accompli. Dans le grand bruit des propagandes que déploient, plus forts et plus riches que nous ne le sommes, les grands et les puissants de ce monde, la voix de la Suisse est entendue. Mais un tel succès ne manque pas, en revanche, d'attirer l'attention sur la faiblesse relative de ce qu'il est convenu d'appeler le rayonnement culturel de la Suisse.

Avant de préciser ce qui à cet égard me paraît être le rôle de l'Etat, qu'il me soit permis d'insister sur le devoir ^{qu'il a} ~~qu'a ce même~~ Etat de s'abstenir de toute intervention dans ce domaine où l'homme libre exprime l'âme même de sa liberté; je veux parler de la créa-

tion artistique qui procède d'un mouvement si profond, si secret, qui se noue au plus intime de l'être de chaque individu qu'angoisse une vocation.)

Dès lors, aucune administration, aucune réglementation, si subtiles soient-elles (et le sont-elles toujours?) ne pourrait s'employer à en développer l'ampleur ou la qualité. Au niveau de ce mystère, une seule attitude possible: le respect, la tolérance la plus large, l'admiration, mais silencieuse; c'est un principe auquel on attache le plus grand prix ^{ou parer} quand ~~au moins~~ on a été appelé à contempler les oeuvres nées de la contrainte ou de l'intervention de l'Etat.

Cette règle n'implique aucune indifférence, au contraire. Mais un respect profond de la liberté de l'artiste. L'Etat doit lui donner des maîtres, lui acheter des oeuvres et constituer l'ensemble des conditions qui lui permettent de créer. Ce qui revient à dire que l'une de nos missions les plus importantes est d'aider de toutes nos forces à maintenir vivants les foyers régionaux de culture. Le fédéralisme apparaît dans ce domaine aussi déterminant que dans la vie politique. Denis de Rougemont, dans un ouvrage consacré au fédéralisme culturel, le dit avec l'intelligence aiguë qu'il a de ces problèmes: tout comme le citoyen suisse est d'abord citoyen d'une commune, l'artiste doit être de

- 17 -

quelque part avant d'appartenir à ^{son pays,} l'Europe et au monde. Notre mission dès lors est d'animation, ~~Et c'est bien le sens de notre effort.~~ Car pour assurer le rayonnement culturel de notre pays, il faut d'abord tout faire pour que nos cultures suisses demeurent vivantes et chaleureuses. C'est ensuite la tâche de Pro Helvetia, celle de nos missions diplomatiques et consulaires de susciter, d'organiser, de soutenir la présence de nos artistes et leurs oeuvres à l'étranger. Une constatation s'impose alors. Nous avons en ces domaines à réaliser dans les meilleurs délais un travail de coordination. Ce travail est aujourd'hui entrepris, mais il n'en est qu'à son début. Nous y vouerons le plus grand soin. Je sais ce qu'il peut y avoir d'inattendu dans le rapprochement des deux mots "art" et "programmation". Il faut pourtant qu'une étude judicieuse et approfondie soit faite tout à la fois de nos moyens et de nos ambitions et des méthodes par lesquelles on pourrait obtenir les meilleures communications, les meilleurs résultats, là où ils sont le plus nécessaires; tant il est vrai que jamais nous ne pouvons tout dire et tout montrer à tout le monde et en même temps. Dans le vaste travail de définition de nos objectifs et d'énumération de nos possibilités,

- 18 -

nous aurons besoin du concours actif de vous tous, *vous qui savez*
 qui, par vocation, savez combien il importe qu'à
 l'étranger comme à l'intérieur du pays nous re-
 découvrons cet humanisme qui nous fera attacher
 autant d'importance à la présence culturelle de
 la Suisse dans le monde qu'à sa force d'export-
 ation industrielle. Ainsi avons-nous besoin
 de votre aide, de votre présence.

Ensemble, nous avons à demeurer nous-mêmes
 pour mieux nous préparer à aller à la rencontre
 des autres hommes, à prendre nos responsabilités
 de citoyens de l'Europe et du monde sans pour
 autant échapper à aucun des devoirs que d'abord
 nous avons vis-à-vis de notre pays. L'exemple
 de votre patriotisme est une leçon à laquelle
 les temps que nous vivons donnent une signifi-
 cation profonde. Il ne peut que favoriser
 l'union des Suisses de l'intérieur et de l'ex-
 térieur, union ~~plus~~ nécessaire ^{du} que jamais,
 alors que notre pays, pour assurer son destin,
 doit affirmer sa solidarité internationale tout
 en préservant son caractère propre.